

Les éch*es du silo

janvier 2024 – numéro 35

LA LETTRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

JULIETTE GAULTIER, DIRECTRICE DES ARCHIVES ET SON ÉQUIPE, VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2024

ÉDITO

Communes, EPCI, scolaires, administrations du Département ou de l'État, citoyens en quête d'établissement de droits ou de connaissances historiques à approfondir : tous ont un point commun, bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement des Archives départementales de l'Ardèche. Chaque année, ils sont des milliers, à Privas, par internet ou dans leurs communes, à échanger avec les Archives qui, au travers de leur offre d'ingénierie territoriale, permettent la préservation de notre patrimoine écrit, tant papier que numérique, et son accès toujours plus facilité. Ce travail minutieux, c'est celui de 21 agents qui œuvrent au quotidien et qu'avec Christian Féroussier, Vice-Président en charge des Sports, de la Culture, de la Vie associative et de l'Attractivité du territoire, je tiens à saluer tout spécialement dans ce numéro de rentrée.

■ Olivier Amrane, Président du Conseil départemental de l'Ardèche.

ACTUALITÉ(S)

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, À VOTRE SERVICE !

Patrimoine, culture, documents anciens mais aussi numériques, bibliothèque, centre ouvert aux chercheurs comme aux amateurs, accompagnement des producteurs d'archives... Les Archives départementales sont parfois difficiles à décrire en un seul mot. Le point commun à toutes leurs activités est néanmoins celui d'être « au service ». Au service du grand public, grâce à la salle de lecture, l'offre culturelle riche et le site internet aux ressources toujours renouvelées ; au service des établissements d'enseignement, avec des ateliers pédagogiques et des visites proposés gratuitement toute l'année ; au service des territoires, avec des prêts d'exposition ; mais également au service des administrations et des collectivités locales, par un accompagnement quotidien, des visites régulières sur place et des actions de formation, comme celles organisées chaque année avec l'Association des maires de France ; au service des propriétaires



d'objets protégés, avec la conservation des antiquités et objets d'art. Pour toujours améliorer ce « service » rendu, des ressources nouvelles sont régulièrement mises à votre disposition. Les deux dernières en date ? Le nouveau module de diffusion des archives nativement numériques, accessible directement sur notre site internet, et une nouvelle page de ressources intitulée « Données historiques », pour toujours mieux découvrir l'histoire de l'Ardèche ! ■

MÉDIATION...

AUPRÈS DES ÉLÈVES DE LA MAISON D'ARRÊT DE PRIVAS



Joseph Raab, victime de la Shoah, dont le parcours est étudié par les élèves de la maison d'arrêt. Collection Paul Raab.

Le service médiation des Archives départementales est en charge depuis 2019 d'animer des ateliers avec les détenus de la maison d'arrêt de Privas, inclus dans leur cadre scolaire. Le but pour les élèves, accompagnés de la professeure de l'unité locale de l'enseignement de la maison d'arrêt, est d'acquérir des connaissances scientifiques sur un thème précis et d'aborder

le traitement d'une question sensible en permettant d'éclaircir la lisibilité du rapport parfois complexe entre histoire et mémoire. Les premières années seul l'atelier autour de la Shoah était proposé. Puis, la confiance s'étant installée entre les parties, d'autres ateliers ont été mis en place, concernant la justice (avec l'affaire de Peyrebeille) ou la Première Guerre mondiale.

Pour les élèves et les médiatrices, ces expériences sont à chaque fois intéressantes, enrichissantes et constructives. Les élèves sont concentrés, curieux, n'hésitant pas à s'interroger sur eux-mêmes et le monde qui les entoure. Ils sont également impressionnés et précautionneux devant les originaux d'archives que nous leur présentons. ■

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Outre le rôle de contrôle scientifique et technique de l'État, les Archives départementales accompagnent et conseillent les collectivités dans la gestion de leurs archives. Elles sont à leur disposition pour effectuer des visites d'état des lieux des locaux d'archivage, délivrer des conseils sur le classement, le tri et l'organisation des archives au quotidien. Elles proposent également sur une page dédiée de leur site internet des outils pour faciliter les opérations d'archivage. Ainsi, pour s'y retrouver plus facilement dans les délais de conservation des très nombreux types de dossiers produits par les collectivités, les Archives départementales de l'Ardèche mettent à leur disposition un tableau de gestion simplifié conforme à la réglementation. Son application facilite la gestion des archives dans les bureaux et la conservation des documents à forte valeur ajoutée. Les Archives accompagnent également les collectivités dans le

choix de prestataires pour le tri, la restauration ou la reliure comme pour tout projet de travaux, de construction ou d'aménagement de bâtiments à usage d'archives. Par des visites sur place et l'examen des plans, un diagnostic et des recommandations tels que la vérification de la solidité des sols, la sécurité par rapport au vol et au risque d'incendie sont établis. Les Archives apportent aussi des conseils sur le matériel à acquérir, sur la température et l'hygrométrie de la salle pour une conservation optimale. En cas de situation critique (vol, inondation, incendie ou même séisme comme en 2019 au Teil), il faut agir vite : contactées rapidement, les Archives peuvent prodiguer conseils et assistance pour limiter les conséquences du sinistre. Précisons enfin que tous ces services sont gratuits et que des sessions d'information sont régulièrement organisées en partenariat avec l'Association des maires de France. ■



Mairie de Saint-André-en-Vivarais.
Archives départementales de l'Ardèche.

UN SERVICE DE PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE

LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE



Préparation des caisses pour les navettes entre la Médiathèque départementale de l'Ardèche et les bibliothèques du réseau. Photo MDA.

Faire connaître la bibliothèque, mais surtout ses ouvrages est un des objectifs des Archives de l'Ardèche. Forte de plus de 40 000 documents, la bibliothèque est un vivier de savoir, avec ses collections de documentaires et de fictions, ayant pour thématique l'Ardèche, mais aussi l'histoire et les sciences auxiliaires. C'est pourquoi la bibliothèque des Archives propose un prêt entre bibliothèques (PEB) aux lecteurs des bibliothèques municipales et intercommunales de l'Ardèche. Les conditions ? Que le livre soit disponible, dans un état matériel supportant le voyage et la lecture et que le lecteur le consulte sur place sous la surveillance du personnel. Comment faire ? Simplement, demander l'ouvrage à sa bibliothèque, qui fera une demande à son gestionnaire de la Médiathèque départementale de l'Ardèche (MDA), ou directement à la bibliothèque des Archives. Le livre est alors mis en prêt et envoyé à la MDA, qui le met en transit lors d'une des navettes régulières à destination de la bibliothèque. Le prêt peut durer quelques semaines, le temps de sa consultation. À ce jour, près d'une quarantaine d'ouvrages du XIX^e au XXI^e ont ainsi trouvé leur lecteur. ■

RECHERCHER

LES RECHERCHES PAR CORRESPONDANCE

La communication des archives s'effectue en salle de lecture, depuis le site Internet des Archives et aussi par correspondance. Cette dernière pratique s'est accentuée depuis la crise de la Covid-19. Les demandes de recherche par correspondance représentent la très grande majorité du courrier papier et électronique reçu aux Archives : 946 demandes reçues en 2022 et près de 1050 en 2023. La plus grande part concerne les recherches généalogiques ou historiques personnelles. Il peut s'agir de la recherche d'un acte de l'état civil non encore numérisé, d'informations sur l'histoire de sa maison ou de son village. Viennent ensuite les recherches professionnelles émanant principalement des notaires, qui pour rédiger un acte de vente ont besoin des actes antérieurs concernant un bien, et qu'ils peuvent retrouver dans les archives. Il en va de même des généalogistes successoraux qui sont mandatés pour rechercher les déclarations de successions. Enfin, les recherches



Recherches sur le cadastre en salle de lecture. Archives départementales de l'Ardèche.

administratives et les recherches universitaires représentent une autre part importante des recherches. Les premières consistent à rechercher des documents qui servent à justifier un droit (propriété, servitude, scolarité...). Les recherches universitaires émanent d'étudiants ou d'enseignant-chercheurs sont très diverses et concernent des sujets contemporains comme les politiques en faveur des personnes âgées et handicapées

dépendantes ou les implantations nucléaires et des sujets plus anciens comme les condamnations de sorcières. La réponse apportée dépend de la demande. Lorsqu'elle concerne un acte bien identifié, le demandeur reçoit une copie du document. S'il s'agit d'une recherche plus large, la réponse consiste en une orientation dans les sources, la recherche devant se poursuivre en salle de lecture des Archives. ■

CAS PRATIQUE D'ARCHIVAGE

ARTICLE L212-5 DU CODE DU PATRIMOINE



Spectacle de danse donné par les élèves d'Ardèche musique et danse (sans date). Photo AMD.

Les Archives Départementales sont les gardiennes de la mémoire des organisations, des métiers et des hommes depuis leur

création en 1796. Cette mission se perpétue de nos jours, inscrite à l'article L212-5 du code du patrimoine : « Lorsqu'il est mis

fin à l'existence d'un ministère, service, établissement ou organisme détenteur d'archives publiques, celles-ci sont [...], versées à un service public d'archives. » C'est le cas d'Ardèche Musique et Danse, établissement dissous au 31 décembre 2023 dont les missions sont transférées aux intercommunalités. Créée en 2001, l'école départementale a permis de regrouper des écoles de musique municipales ou associatives au sein d'une même structure administrative et pédagogique. En complément de sa mission éducative, Ardèche Musique et Danse participait à la vie culturelle du département et des communes adhérentes en assurant un rôle de diffusion et d'animation par des concerts, spectacles et auditions. Pour conserver cette mémoire riche pour notre territoire, les Archives départementales sont parties prenantes dans les opérations de liquidation. Il faut s'assurer de la bonne transmission des archives courantes aux nouvelles entités, trier celles à éliminer de celles à conserver. D'ores et déjà, 175 boîtes ont été collectées et bientôt les archives numériques, essentiellement relatives à la médiation, seront versées dans le système d'archivage électronique. ■

LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART AU SERVICE DES COMMUNES ET DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Les Archives départementales de l'Ardèche assurent la mission de Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA). Cette mission, déléguée par la préfète, est assurée par la conservatrice des AOA, directrice des Archives, et la conservatrice déléguée, qui œuvrent à la préservation et à la valorisation des objets du département protégés au titre des Monuments historiques. Les conservatrices se rendent dans les communes à la rencontre des propriétaires et des associations afin de constater sur place la présence des objets protégés et d'apporter des préconisations quant aux conditions de conservation, de restauration ou encore de mise en valeur des objets (déplacements, prêts, expositions, publications, animations...). Cette mission est assurée sous le contrôle scientifique de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Le respect de la réglementation liée à la protection des objets permet de garantir la transmission de ce patrimoine aux générations futures. L'Ardèche compte près de 3000 objets protégés au titre des Monuments historiques. Ces objets témoignent d'un intérêt patrimonial du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique.



Rencontre avec les élus de Saint-Victor à la chapelle de Navas pour le projet de restauration de la statue de la Vierge.

Si l'art sacré est très largement représenté (80 % des objets), le patrimoine civil vient élargir l'éventail des objets protégés (locomotives, lunette astronomique, pots à pharmacie, cadran solaire...). Le Conseil départemental et la DRAC participent financièrement aux projets de restauration, de sécurisation, ou de valorisation des objets protégés. ■

DÉPART

AU-REVOIR LUC BRILLET, CHARGÉ D'ACCUEIL ET MAGASINIER

C'est une silhouette bien connue de la salle de lecture que l'on ne verra plus. À compter du 1^{er} janvier 2024, Luc Brillet, agent du patrimoine, fait valoir ses droits à la retraite. Rien ne prédisposait ce manseau à intégrer les Archives départementales de l'Ardèche. BEP Commercial-comptabilité en poche, il rejoint la grande distribution puis les assurances. En 1998, c'est le déménagement sur Privas et une nouvelle orientation professionnelle.

Une offre d'emploi aux Archives départementales en 2001, Luc Brillet saisit cette opportunité. Un saut dans l'inconnu comme il se plaît à le dire, mais que par son travail et des formations, il apprendra à maîtriser. Il aura contribué à remplir les magasins avec des milliers de boîtes archives et registres qui sont passés entre ses mains. Mais surtout, il était le spécialiste des recherches foncières à la plus grande satisfaction des usagers, jonglant avec les noms, les numéros de parcelles et autres lieux-dits, les minutes notariales, les états de sections, les matrices et plans cadastraux. Ce grand marcheur passionné de montagne, qui parcourait à grandes enjambées la salle de lecture, aura tout loisir pour un nouveau tour du Mont-Blanc. ■

DATES À RETENIR

Jusqu'au 30 août 2024, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h
Exposition *Vies d'enfants. Naître et grandir en Ardèche.*

Jeudi 1^{er} février 2024 à 17 h Visite guidée de l'exposition *Vies d'enfants. Naître et grandir en Ardèche.*
à 18h 45 Conférence de Marion Wieber, chargée de la médiation culturelle et éducative. *L'infanticide en Ardèche au XIX^e siècle à travers les archives judiciaires.*

Jeudi 7 mars 2024 à 18 h 30 Représentation par Thomas Ostermann *Quelque part dans les ronces. Mémoire d'une sage-femme d'Ardèche.* La lecture sera suivie d'un débat animé par Camille Niang, déléguée départementale aux droits des femmes.

Jeudi 2 mai 2024 Spectacle dans le cadre du Festival du conte. Horaire et programmation à venir.

Vendredi 7 juin 2024 à 19 h *Histoires de poches*, spectacle de contes par la Compagnie IREAL.



Horaires Salle de lecture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h
Horaires Service des Archives : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h